

COMMUNE D'ARTOLSHEIM

Département du Bas-Rhin

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

Séance du 05 juin 2026 à 19h

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Damien SCHULTZ**.

10 conseillers présents : Olivier MITRE, Isabelle ZEIGER, Pascal REINBOLD, Babette GIARD, Gaël WALTSBURGER, Anne GATTANG, Joël LAMMER, Claude JEHL, Delphine SCHWAB,

05 conseillers absents : Karine ROLLAND qui a donné procuration à Damien SCHULTZ, Christiane KOEBEL-SCHULTZ qui a donné procuration à Isabelle ZEIGER, Stéphane TAGLANG qui a donné procuration à Gaël WALTSBURGER, Sandra KREMPP qui a donné procuration à Delphine SCHWAB, Franck WIEDEMANN qui a donné procuration à Olivier MITRE

Secrétaire de séance : Joël LAMMER

Quorum : 8

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
- Personnel - Recrutement des saisonniers 2026 - Accroissement saisonnier d'activité

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En accord avec Joël LAMMER, le conseil municipal désigne Joël LAMMER en tant que secrétaire de séance du conseil municipal.

Adoptée par 15 voix « pour »

APPROBATION DU PV DU 27 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 a été arrêté et approuvé par

Adoptée par 15 voix « pour »

PERSONNEL - RECRUTEMENT DES SAISONNIERS 2026

Accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant les besoins de renfort et de remplacement en période estivale,

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de créer pour la période estivale

Deux emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent (missions : tonte, arrosage et nettoyage des locaux communaux).

Un contrat sera proposé en juillet, l'autre en août 2026.

Échelle de rémunération : C1 - IM 366 - 1^{er} échelon soit 1 801,74 € bruts par mois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De CREER deux emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent** (un contrat du 1^{er} au 31 juillet 2026 et un contrat du 1^{er} au 31 août 2026 afin de favoriser 2 candidats : les dates exactes de ces contrats à durée déterminée seront adaptées aux besoins et disponibilités des candidats) ;
- **D'AUTORISER le Maire à signer les contrats relatifs à l'embauche des saisonniers pour les périodes concernées.**

Adoptée par 15 voix « pour »

Mr le Maire clôture la séance à 19h20

Le Maire,
Damien SCHULTZ



Le Secrétaire
Joël LAMMER

